



Vital pour le Luxembourg :

RENFORCER LES ENTREPRISES DE L'UE

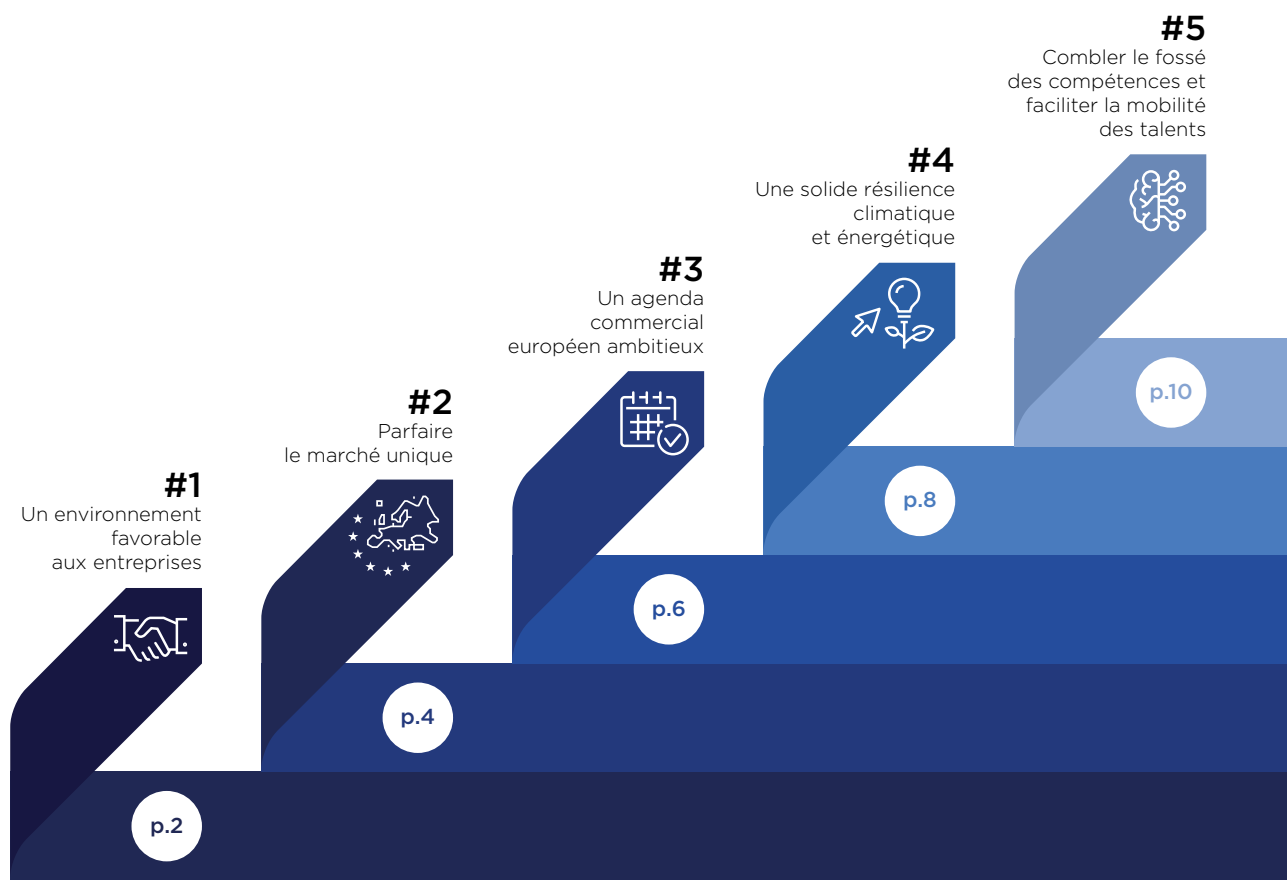
au-delà des frontières

CHAMBER
OF COMMERCE
LUXEMBOURG
POWERING BUSINESS

FR

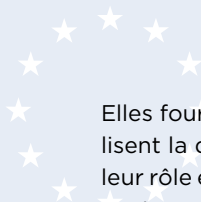
SUIVEZ-NOUS:      @CCLUXEMBOURG WWW.CC.LU

Sommaire



Renforcer les capacités des entreprises de l'UE

Les entreprises jouent un rôle actif et fondamental dans l'économie en prenant l'initiative de relever les défis sociétaux et économiques systémiques.



Elles fournissent le carburant nécessaire à nos États-providence et réalisent la double transition verte et numérique. Elles s'engagent à jouer leur rôle et peuvent faire encore plus si des conditions-cadres favorables sont en place.

À l'approche des élections européennes, les décideurs politiques ont une occasion unique de définir de nouvelles priorités pour la période 2024-2029, en collaboration avec les entreprises. Il s'agit de leur garantir un environnement favorable, de renforcer le marché unique, de poursuivre un programme commercial européen fort, de s'efforcer à assurer une solide résilience climatique et énergétique, de combler le déficit de compétences et de faciliter la mobilité des talents.

Pour plus d'informations:



Un environnement favorable aux entreprises



Les politiques et la législation de l'Union européenne (UE) ont un impact significatif sur le mode de fonctionnement des entreprises du continent et sur le niveau de réussite qu'elles peuvent atteindre. Le stock législatif de l'UE et les nouvelles règles potentielles doivent donc être fondés sur une prise en compte plus attentive des besoins des entreprises, en particulier des PME, par tous les décideurs politiques, à tous les stades. La résilience et la compétitivité de l'Europe dépendent d'une communauté d'affaires prospère.

RECOMMANDATIONS

#1

APPLIQUER LES PRINCIPES D'UNE MEILLEURE RÉGLEMENTATION TOUT AU LONG DU PROCESSUS LÉGISLATIF

- Les colégislateurs devraient garantir la cohérence du cadre législatif global et garder à l'esprit le « point de vue de l'utilisateur » lorsqu'ils proposent, négocient et adoptent des propositions législatives.
- Les analyses d'impact des modifications substantielles devraient être rendues obligatoires, et plus seulement en cas de demande des comités directeurs du Parlement européen. Lorsque ces modifications substantielles vont à l'encontre des avantages escomptés, la Commission devrait retirer la proposition concernée.
- Le principe de proportionnalité devrait permettre des politiques équilibrées, et les analyses d'impact devraient identifier et quantifier les retombées de la nouvelle législation sur les PME.

ÉLABORER DES POLITIQUES FONDÉES SUR DES DONNÉES PROBANTES

- Les procédures législatives précipitées et la participation insuffisante des parties prenantes doivent être évitées. Il est impératif que la Commission garantisse un processus complet et inclusif qui prenne en compte les opinions et les préoccupations des parties prenantes et réalise une analyse d'impact complète avant de promulguer une législation.



RÉDUIRE LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE REPORTING ET LES COÛTS DE MISE EN CONFORMITÉ

Les entreprises atteignent le point de saturation réglementaire.

- Poursuivre avec une grande détermination l'engagement annoncé de réduire de 25% les charges administratives liées au reporting des entreprises. Tenir compte de la charge cumulée importante que représente pour les entreprises la mise en conformité avec la réglementation de l'UE. Dresser la liste des domaines où les charges sont les plus lourdes et mettre rapidement en œuvre un programme européen de réduction de ces charges réglementaires.
- Avant d'adopter une nouvelle législation, des évaluations de compétitivité devraient être systématiquement effectuées pour quantifier les coûts de mise en conformité et les obligations d'information attendus et construire des conditions de concurrence plus équitables à l'égard des pays tiers.

RENFORCER LA PARTICIPATION DES PME AUX PROGRAMMES DE L'UE ET LEUR FACILITER L'ACCÈS AUX FINANCEMENTS EUROPÉENS

- Continuer à faciliter l'accès des PME aux financements européens en poursuivant la simplification administrative des procédures de participation aux programmes européens pour soutenir leur innovation et leur développement entrepreneurial.
- Envisager des mesures européennes strictes pour atténuer l'aversion au risque des banques locales et inciter celles-ci à jouer pleinement leur rôle d'intermédiaires financiers locaux pour faciliter l'accès aux financements européens.

ACHEVER L'UNION DES MARCHÉS DE CAPITAUX

- Afin de faire véritablement progresser l'Union des marchés de capitaux, il convient de remédier aux lacunes de la proposition de Directive visant à harmoniser certains aspects du droit de l'insolvabilité, par exemple l'absence de définition harmonisée de l'insolvabilité pour les sociétés opérationnelles et introduire quelques exigences minimales d'harmonisation en ce qui concerne la protection de l'ensemble des créanciers.

Parfaire le marché unique

Pièce maîtresse de la construction européenne, le marché unique est le principal atout de l'Europe pour assurer une croissance inclusive et la création d'emplois ainsi que le moteur essentiel des investissements dans les industries clés. Beaucoup a été fait depuis sa création il y a 30 ans, mais les obstacles qui subsistent nuisent à la capacité des entreprises à se développer à partir de l'Europe. C'est pourquoi la législation européenne et son application doivent dissuader toute tentative nationale d'entraver la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes entre les États membres. Libérer tout le potentiel du marché unique est le moyen le plus efficace et le plus rentable de réaliser des gains de bien-être, d'améliorer la compétitivité et de favoriser l'inclusion sociale.



RECOMMANDATIONS

#2

RENFORCER L'APPLICATION DES RÈGLES EXISTANTES DU MARCHÉ UNIQUE

- Éviter les transpositions inégales, la surréglementation et les mises en œuvre qui conduisent à la fragmentation.
- Se concentrer sur la mise en œuvre stricte des règles de l'UE et sur une application plus rapide dans les États membres afin de garantir une concurrence plus équitable et la croissance économique de tous. Il convient de renforcer les ressources et l'expertise dédiées afin d'aider les États membres dans leur travail d'application de la législation.
- La Commission devrait faire pleinement usage de ses prérogatives en tant que gardienne des traités et lancer des procédures d'infraction si nécessaire.

UTILISER LES CLAUSES DU MARCHÉ UNIQUE DANS LA LÉGISLATION DE L'UE ET ENCOURAGER L'APPLICATION DU PRINCIPE DU PAYS D'ORIGINE

- Privilégier la reconnaissance mutuelle et l'harmonisation maximale tout au long du processus de négociation et ne pas permettre aux États membres d'aller au-delà de la législation de l'UE lors de la transposition. L'absence de reconnaissance mutuelle et d'harmonisation aggrave la fragmentation du marché unique, entraîne des pertes de bien-être et crée une incertitude juridique, ce qui conduit inutilement à des saisines de la Cour de justice des Communautés européennes.
- Remédier à l'application déficiente du principe de reconnaissance mutuelle, par exemple en s'efforçant de mieux comprendre le principe, en obtenant une vue d'ensemble des obstacles au principe, en fournissant un cadre législatif afin de renforcer la sécurité juridique et en stimulant la coopération administrative.
- Soutenir le principe du pays d'origine en tant que principe fondamental du droit de l'Union, car il permet de minimiser les coûts liés à la fourniture de biens et de services, en éliminant la nécessité pour les entreprises de naviguer dans les complexités de 27 législations nationales différentes.



S'ATTAQUER AUX OBSTACLES RENCONTRÉS DANS L'ÉCHANGE DE SERVICES

Les différentes règles nationales sur les services comptent parmi les principaux obstacles auxquels les entreprises sont confrontées¹.

- Veiller à ce que la procédure de notification des services n'autorise l'introduction de nouvelles règles au niveau national que si elles sont justifiées, non discriminatoires et proportionnées.
- Considérer certaines des caractéristiques du système de notification des produits comme des options potentielles pour réviser et améliorer la procédure de notification des services.

LEVER LES RESTRICTIONS TERRITORIALES DE L'OFFRE

- Adopter une législation européenne qui interdise les restrictions territoriales de l'offre (RTO) en introduisant la liberté pour les détaillants de s'approvisionner dans les pays de l'UE de leur choix. Cette interdiction de l'abus de dépendance économique devrait être assortie de recours et d'amendes efficaces.

ENCOURAGER ET PROMOUVOIR LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DE L'UE

Les régions transfrontalières devraient faire l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration d'actions visant à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale de l'UE. Malgré des efforts importants dans le cadre de la coopération territoriale européenne, de nombreux obstacles continuent d'entraver la coopération transfrontalière.

- Reprendre les discussions sur le mécanisme transfrontalier européen pour résoudre les obstacles juridiques et administratifs.
- Faire avancer la proposition EUBridge² de la Commission européenne dans le but d'offrir un instrument opérationnel de soutien de la coopération transfrontalière sur le terrain.

¹ [*2024 Eurochambres Single Market Survey: overcoming obstacles, developing solutions - Eurochambres*](#)

² sur la base de l'ancienne proposition de règlement sur le mécanisme transfrontalier européen (MTE) initialement lancée sous l'impulsion de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE en 2015

Un agenda commercial européen ambitieux



La politique commerciale de l'UE doit continuer à se concentrer sur la mise en œuvre d'un programme commercial fort et ambitieux, permettant un accès plus facile et plus équitable aux marchés. Les entreprises attendent de l'UE qu'elle défende le libre-échange de manière unifiée et forte, en conservant un rôle stratégique dominant dans les négociations commerciales mondiales. Un programme commercial hétéroclite et contradictoire ralentit la cohésion économique et sociale de l'Europe sans améliorer les normes dans le reste du monde.

RECOMMANDATIONS

#3

DÉVELOPPER LE RÉSEAU D'ACCORDS COMMERCIAUX BILATÉRAUX DE L'UE

- Il est essentiel que l'UE continue à conclure des accords commerciaux qui offrent l'accès à de nouveaux marchés et ouvrent des opportunités d'investissement pour les entreprises européennes.
- L'UE devrait s'engager plus fortement vis à vis des principaux centres de croissance mondiaux pour finaliser l'adoption d'accords commerciaux et entamer des négociations commerciales, mutuellement bénéfiques, avec d'autres pays tiers partenaires ou des blocs régionaux.
- Les accords commerciaux actuellement gelés - tels que le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (TTIP) - doivent être réactivés car ils offrent une occasion unique à l'Union européenne de devenir une référence internationale plutôt qu'un suiveur.

CRÉER UN ÉCOSYSTÈME COMMERCIAL NUMÉRIQUE MODERNE

Si la numérisation des documents douaniers et de facilitation du commerce progresse considérablement, la plupart des juridictions du monde exigent encore que les documents qui transfèrent la possession de marchandises soient présentés sous format papier.

- Promouvoir la numérisation du commerce et garantir une approche cohérente de l'UE pour l'interopérabilité des documents commerciaux numériques, afin d'éviter de futurs obstacles au commerce intra-communautaire.



UNE MISE EN ŒUVRE AMBITIEUSE ET COHÉRENTE DES ACCORDS COMMERCIAUX EXISTANTS

- Travailler avec les réseaux de chambres de commerce et le réseau *Enterprise Europe Network* pour transmettre et appuyer efficacement les avantages des accords de libre-échange. Cela implique d'établir des partenariats solides et de s'engager dans des initiatives de communication stratégique afin de poursuivre la promotion d'une compréhension globale des avantages que ces accords apportent aux entreprises et aux économies.

GARANTIR L'AUTONOMIE OUVERTE ET STRATÉGIQUE DE L'EUROPE

- Continuer à rechercher des solutions transatlantiques pour remédier aux préjudices et discriminations que l'*Inflation Reduction Act* américain engendre pour les entreprises européennes et réduire les coûts des activités commerciales avec les États-Unis.
- Œuvrer en faveur d'une relation équilibrée et mutuellement bénéfique avec la Chine, en tenant compte des risques mais en reconnaissant la nécessité de s'engager, en sauvegardant les intérêts de l'UE afin d'obtenir des avantages réciproques.

ENCOURAGER LES PME À DÉVELOPPER LEURS ACTIVITÉS DANS LES PAYS TIERS

Face aux changements globaux et aux incertitudes de la scène internationale, de nouveaux programmes de soutien sont nécessaires pour faciliter le développement des entreprises et encourager les partenariats dans les pays tiers de manière plus efficace.

- Relancer l'ancien programme JEV (*Joint European Venture*) dans le contexte économique actuel serait stratégiquement pertinent pour compléter les mesures politiques actuelles en faveur des PME.
- Prendre en compte les faiblesses structurelles initiales de l'initiative et revoir les détails de sa mise en œuvre pour refléter les réalités économiques actuelles.
- Une telle initiative, soutenue par d'autres instruments existants tels que les ALE (Accords de Libre Échange), pourrait aider l'expansion des PME européennes en dehors de l'UE.

Une solide résilience climatique et énergétique



Les initiatives de l'UE en matière de politique de développement durable doivent être affinées et réévaluées afin de permettre aux entreprises de toutes tailles de naviguer dans la transition verte. Il est essentiel que ces politiques ne se contentent pas de maintenir la compétitivité des entreprises, mais qu'elles l'accélèrent. Pour ce faire, il convient de mettre l'accent sur la promotion d'une plus grande souveraineté technologique, afin de catalyser et d'accélérer la double transition verte et numérique.

RECOMMANDATIONS

#4

ACCÉLÉRER LA SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'UE

- Élaborer une stratégie européenne globale pour garantir la disponibilité constante d'une énergie durable à des prix compétitifs et stables.
- Renforcer les mesures qui tiennent compte à la fois de la sécurité d'approvisionnement, des coûts raisonnables et de la neutralité climatique.
- Fournir des indications sur les moyens concrets à la disposition des États membres pour mettre en œuvre les objectifs du *Green deal* européen en tenant compte des spécificités énergétiques de chacun.

CRÉER DES CONDITIONS-CADRES QUI ATTIRENT LES INVESTISSEMENTS À FAIBLE INTENSITÉ DE CARBONE

Fournir aux entreprises une sécurité de planification pour les 5 prochaines années.

- Modifier fréquemment les objectifs climatiques n'est pas propice à la sécurité de la planification et de l'investissement.
- L'annonce d'objectifs climatiques ambitieux doit être accompagnée d'instruments politiques tout aussi ambitieux pour les mettre en œuvre efficacement, sans avoir à recourir à des subventions compensatoires à long terme.



TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE LA PROMOTION DE PRATIQUES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT ET LA PROTECTION DES ENTREPRISES CONTRE DES RÉGLEMENTATIONS EXCESSIVES

Veiller à ce que les exigences de durabilité et l'ambition climatique soient poursuivis en cohérence avec les objectifs de compétitivité à court et à long terme de l'UE.

- Examiner attentivement l'impact sur la compétitivité de l'UE des propositions relatives au *Green deal* adoptées au cours du mandat précédent.
- Examiner et réévaluer le paquet *Fitfor55* pour déterminer ce qui marche et ce qui doit être adapté aux circonstances du marché.
- Évaluer la faisabilité de la mise en œuvre de toutes ces mesures pour la communauté des affaires.

FACILITER LES PROCÉDURES D'AUTORISATION DES PROJETS RESPECTUEUX DU CLIMAT

- Introduire une simplification immédiate et des procédures d'autorisation accélérées pour la réalisation des projets d'énergie renouvelable (*Net Zero Industry Act*). Ces mesures devraient couvrir toutes les énergies renouvelables de la même manière.

POUSUIVRE LES EFFORTS VISANT À SOUTENIR LES PME DANS LEUR TRANSITION

- Continuer à développer des programmes de soutien financier direct tels qu'*EENergy* dans le cadre du programme du marché unique 2024-2025.
- Encourager les PME à améliorer leurs performances en matière d'efficacité énergétique tout en mettant en œuvre des changements durables dans leur gestion globale, leurs processus et leurs lignes de production, par exemple en apportant un soutien direct aux audits énergétiques, aux consultations techniques, aux formations, à l'évaluation des données ou aux investissements dans les technologies à haut rendement énergétique.

Comblant le fossé des compétences et faciliter la mobilité des talents



Le capital humain est l'un des avantages concurrentiels de l'Europe et sa seule véritable ressource naturelle durable. La pénurie de compétences empêche les entreprises de croître, d'innover et de s'adapter aux changements technologiques, environnementaux et sociétaux. L'UE peut jouer un rôle essentiel dans le développement des compétences nécessaires dans le futur.

RECOMMANDATIONS

#5

FACILITER ET ENVISAGER LA GÉNÉRALISATION DE LA RECONNAISSANCE MUTUELLE DES QUALIFICATIONS

- Œuvrer en faveur d'une reconnaissance mutuelle des qualifications aussi large que possible afin d'encourager la mobilité intra-européenne des travailleurs.
- Prendre en compte la dimension transfrontalière et favoriser la conclusion d'accords multilatéraux spécifiques afin de supprimer les obstacles qui subsistent dans les régions frontalières.
- Simplifier les procédures de reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères des pays tiers afin d'encourager et de permettre un recrutement plus rapide des talents étrangers.

CONTINUER À PROMOUVOIR LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

Augmenter la participation à l'enseignement et à la formation professionnels est une façon de donner aux entreprises les moyens de réussir la double transition.

- Accroître l'attrait de l'enseignement professionnel et sa capacité à répondre aux besoins du marché du travail.
- Intensifier les efforts de promotion de la formation professionnelle initiale et de la formation en alternance à tous les niveaux d'enseignement.
- Institutionnaliser l'échange de bonnes pratiques entre les États membres afin d'évaluer les expériences et les réussites.
- Intensifier la reconnaissance mutuelle des acquis de la formation professionnelle et des certifications dans toute l'Europe.



FAVORISER UNE CULTURE DE L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

- Assurer une adaptation constante aux changements du marché du travail en encourageant les investissements dans l'éducation et la formation tout au long de la vie. Grâce à la flexibilité et à la possibilité de progression, la formation professionnelle pourra s'adapter aux évolutions du marché du travail.
- Encourager les entreprises à investir dans la formation professionnelle continue en lien direct avec leur stratégie, à travers une démarche de formation qui doit être collective, par opposition aux initiatives individuelles de formation (congé individuel de formation).

FACILITER LE DÉTACHEMENT DES TRAVAILLEURS

- Introduire un formulaire numérique commun à tous les États membres pour la déclaration de détachement de travailleurs.
- Fournir aux entreprises des outils numériques facilement accessibles permettant de calculer la rémunération d'un travailleur détaché.

CLARIFIER LES SITUATIONS QUI NE RELÈVENT PAS DU DÉTACHEMENT DE TRAVAILLEURS

- Fournir des lignes directrices pour une interprétation uniforme par les États membres, afin d'éviter une application erronée de la directive sur le détachement des travailleurs. Les entreprises opérant dans les régions frontalières sont confrontées à des problèmes car certaines administrations ou autorités de contrôle considèrent certaines activités transfrontalières, telles que l'achat avec livraison de marchandises, comme du «détachement» et exigent donc des entreprises concernées de se conformer à la législation sur le «détachement» plutôt que d'analyser la situation comme relevant de la libre circulation des marchandises (en considérant la livraison de marchandises comme une activité subsidiaire).



CONCEPT ET LAYOUT:

Fargo

PRINTED IN
LUXEMBOURG

Mars 2024

myclimate
Notre impact. Durable
imprimerie
myclimate.org/01-24-328655

